



**Fonds pour les initiatives en matière de
logement – Évaluation de projet**

**(Projets à l'étape de la réalisation : accès à la
propriété)**

DEMANDE PRÉSENTÉE PAR : _____

NOM DU PROJET : _____

LIEU DU PROJET : _____

Critères obligatoires		
Les projets pour lesquels on répond « N » à au moins un critère ne peuvent pas passer à l'étape 2.	O	N
Résident du Yukon ou entreprise enregistrée au Yukon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre de logements (au moins quatre à Whitehorse et un en région)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abordabilité (prix de location inférieur au plus récent loyer médian mensuel enregistré par le Bureau des statistiques du Yukon*)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accessibilité (au moins un logement ou 20 % des logements, selon le nombre le plus élevé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Efficacité énergétique (25 % plus efficace que ce que prévoient les normes du Code national du bâtiment)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Occupation dans les 24 mois suivant la signature de l'entente de financement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le projet passe à l'étape 2?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Pour l'accès à la propriété ou la vente de logements, le prix de vente doit être inférieur au prix moyen des propriétés de même catégorie sur le marché immobilier, selon la plus récente enquête du Bureau des statistiques du Yukon (https://yukon.ca/sites/yukon.ca/files/ybs/real_estate_q321.pdf).



Grille d'évaluation

Les demandes seront notées comme suit :

0 point

Renseignements manquants.

40 % des points

Insuffisant : Les réponses sont jugées insuffisantes pour remplir les critères d'évaluation ou les renseignements fournis sont incompréhensibles.

60 % des points

Acceptable : Les réponses remplissent les critères d'évaluation de base et confirment la capacité du demandeur à réaliser le projet.

80 % des points

Satisfaisant : Les réponses remplissent les critères d'évaluation et confirment, sans équivoque, la capacité du demandeur à réaliser le projet.

100 % des points

Excellent : Les réponses dépassent les critères d'évaluation et confirment que la démarche adoptée pour le projet excédera les attentes.



Estimation des coûts de construction (40 points)			
Notation fondée sur le coût par logement (en fonction du permis d'occuper).			
Financement demandé :			
Nombre de logements :			
Montant du financement par logement :			
0 à 80 000 \$:	Excellent	40	<input type="checkbox"/>
80 001 à 100 000 \$:	Acceptable	24	<input type="checkbox"/>
Total :			

Plan du projet (40 points)					
Le plan doit préciser comment le projet répond aux besoins locaux en logements et inclure un plan du terrain, une description du régime foncier, un échéancier des travaux et une approche de gestion.					
	Manquant (0 point)	Insuffisant (4 points)	Acceptable (6 points)	Satisfaisant (8 points)	Excellent (10 points)
Courte description de la manière dont le projet répond aux besoins locaux en logements (maximum = 10 points)					
Plan du terrain et description du régime foncier (maximum = 10 points)					
Échéancier des travaux indiquant les étapes importantes et la date d'achèvement (maximum = 10 points)					
Approche de gestion pour la vente initiale de la propriété (maximum = 10 points)					
Total :					



Compétences et expérience (30 points)

Les dossiers seront notés en fonction de l'expérience acquise lors de projets semblables (portée, envergure et lieu) à celui proposé pour lesquels le demandeur était le principal responsable de la mise en œuvre.

- 1) Rôle joué dans le cadre du projet
- 2) Description de chaque projet et des similarités (portée et envergure) avec le projet proposé
- 3) Description des éléments prouvant le succès de ces projets : objectifs atteints, coûts budgétés respectés ou réduits, clients logés, échéanciers de construction et d'occupation respectés, etc.
- 4) Références : Pour chaque projet cité, coordonnées d'un client indépendant (nom, titre, organisme, adresse, téléphone et courriel) pouvant témoigner des renseignements fournis, notamment la qualité du produit et des services

	Note
Projet 1 (note maximale = 15) 1) Poste 2) Description du projet (en quoi est-il semblable à celui proposé?) 3) Critères de succès	
Projet 2 (note maximale = 15) 1) Poste 2) Description du projet (en quoi est-il semblable à celui proposé?) 3) Critères de succès	
Total :	

Viabilité financière de la construction (20 points)

Un plan d'affaires démontrant que le projet restera opérationnel et abordable pendant 20 ans est fourni et comprend ce qui suit :

- La totalité des coûts de construction (conception, permis, préparation du terrain, construction, mise en service), le total des frais d'exploitation, les coûts et les sources de financement, les recettes prévues et le flux de trésorerie sur 20 ans.

	Manquant 0	Insuffisant 16	Acceptable 24	Satisfaisant 32	Excellent 40
Preuve de viabilité financière sur 20 ans (Maximum = 20 points)					
Total :					



Abordabilité à long terme (20 points)

La démarche décrivant l'abordabilité sur 20 ans, après la vente et la revente des logements abordables de propriétaire-occupant, est expliquée et accompagnée de ce qui suit :

- Prix de vente abordable lors de la vente initiale et des ventes ultérieures;
- Approche pour assurer l'abordabilité à long terme;
- Mécanismes juridiques assurant l'abordabilité aux futurs acheteurs;
- Plan de faisabilité financière présentant le total des coûts d'exploitation, les coûts et les sources de financement et les recettes prévues.

	Manquant 0	Insuffisant 16	Acceptable 24	Satisfaisant 32	Excellent 40
Preuve de viabilité financière sur 20 ans (Maximum = 20 points)					
Total :					

Points supplémentaires

Clientèle visée (15 points)	Non 0	Oui 15
Le projet met-il la majorité des logements à la disposition de personnes âgées, de locataires dont le revenu du ménage est inférieur aux plafonds établis par la Société d'habitation du Yukon, de personnes en situation d'itinérance, de jeunes de 18 à 25 ans ou de membres du personnel?		

État de préparation (10 points)	Non 0	Oui (5 points chacun)
Preuve que la parcelle a été obtenue (propriété, bail, lettre d'appui).		
Le projet respecte-t-il les plans de zonage actuels? Les permis d'aménagement nécessaires ont-ils été obtenus?		



Préférence accordée aux Premières Nations (10 points)	Non 0	Oui 10
Préférence accordée aux gouvernements, sociétés de développement et organismes des Premières Nations du Yukon		

Note totale _____/185

_____ %

Commentaires :